



DOSSIER INSCRIPTION VIDE GRENIER Dimanche 7 Octobre 2018

Amicale des Sapeurs-Pompiers
Des Rives de l'Adour
Centre de secours
Avenue des Sports
65800 Aureilhan
Tel : 05.62.51.87.00
Mail : amicale.rivesadour@yahoo.fr

Objet : dossier inscription

Pièces Jointes: 1

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier d'inscription pour le vide grenier organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Rives de l'Adour à Aureilhan.

Pour l'intérieur merci de bien vouloir compléter, signer et nous retourner l'ensemble des documents ainsi que la **photocopie de votre pièce d'identité** accompagné de votre règlement par chèque au centre de secours pour valider votre inscription.

Pour l'extérieur les inscriptions se feront le matin même, les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

L'accueil se fera à partir de 6h30 au niveau du centre culturel Jean Jaurès.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Par mail à : amicale.rivesadour@yahoo.fr

Il y aura un point restauration rapide et buvette à votre disposition tout au long de la journée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Le bureau de l'amicale

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DES RIVES DE L'ADOUR

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide des sapeurs-pompiers des rives de l'Adour » organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers des rives de l'Adour se déroulera au niveau du centre culturel Jean Jaurès et ses alentours le Dimanche 7 Octobre 2018.

Article 2 :

Le Vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votrenscription.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

La réservation est au minimum de 1m/l au tarif de 3€ le mètre en extérieur sans table et 4€ le mètre en intérieur avec table.

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre de « Amicale des Sapeurs-Pompiers des Rives de l'Adour ».

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 :

Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription pour l'intérieur. Les emplacements extérieurs seront affectés le jour même, par ordre d'arrivée

Article 9 :

L'entrée du vide grenier est interdite avant 07h00. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhiculene sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 18h00. Tout empl acement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit et restituer l'emplacement propre.

Article 11 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

Article 12 :

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture des Hautes Pyrénées dès la fin de la manifestation.

Article 13 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. L'Association se réserve l'exclusivité de la ventede boissons et de la restauration.

Article 15 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, tructures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 18 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 19 :

Les bons qui sont distribués le matin pour la collation de bienvenue ne sont valable que pour des boissons chaudes.

Le.....2018

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS (Particulier)

Organisateur :

Amicale des Sapeurs-Pompiers des Rives de l'Adour
Avenue des Sports
65800 Aureilhan
Manifestation du Dimanche 7 Octobre 2018 à Aureilhan

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Née le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés(Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètre(s) en

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS (Professionnel)

Organisateur :

Amicale des Sapeurs-Pompiers des Rives de l'Adour
Avenue des Sports
65800 Aureilhan
Manifestation du Dimanche 7 Octobre 2018 à Aureilhan

Personne morale

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/ (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers :

.....

Dont le siège est au (adresse):

.....

Ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

CP Ville

.....

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètre(s)